



Syndicat du personnel de soutien des Chênes (CSN)

455, boulevard St-Joseph, Bureau 101

Drummondville (Québec) J2C7B5

Téléphone : 819 478-8735 Télécopieur : 819 478-2460

Courriel : syndicat.soutien@spsdc.ca

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2024-2025



SPSDC 

**Syndicat du personnel de soutien
des Chênes (CSN)**

DU 1^{ER} JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025

Préambule

Le bilan annuel permet de mieux connaître le syndicat et ce que rapportent les cotisations syndicales en termes de services. On peut y lire un bilan sur les activités, les réunions, les comités et un aperçu des griefs. On y retrouve également des explications sur les structures de la CSN et les perspectives pour l'année à venir.

Présidence

Bonjour membres du SPSDC (CSN),

C'est l'heure de faire le bilan pour l'année 2024-2025.

La négociation est maintenant derrière nous. La convention collective 2023-2028 a été signée le 9 juin 2024. À l'ordre du jour de notre premier Comité de relation de travail avec l'employeur (CRT), nous avons discuté des mises à jour dont chacune des parties devaient tenir compte. Nous considérons que nous avons de bonnes relations de travail avec l'employeur. Ça ne veut surtout pas dire que nous sommes toujours en accord, mais l'écoute, le respect et la collaboration sont au rendez-vous. Plusieurs nouveautés ont été ajoutées à la convention collective concernant des ajouts de sommes d'argent pour le comité de perfectionnement. Nous travaillons avec l'employeur sur ce dossier en comité paritaire. Particulièrement l'annexe 23, concernant la santé globale, ainsi que l'annexe 25 pour l'insertion professionnelle. Nous avons tenu quelques rencontres tout au long de l'année, afin de mettre des choses en place. Le travail va se poursuivre en 2025-2026 et l'employeur va mettre à jour les informations sur le TEAMS du CSS au courant de cette même année.

Il m'est impossible de passer sous silence les coups désastreux du gouvernement de la CAQ par lesquels M. Legault tente de faire reculer le Québec. La liste est plutôt longue, je n'en citerai que quelques-uns. Il a complètement déstabilisé le système de santé des Québécois. Ce réseau est fragilisé à cause de toutes les sommes d'argent qu'il reçoit de nos impôts et qu'il envoie au privé. D'ailleurs, le comité exécutif a participé au « Grand Rassemblement : Pas de profit sur le dos de la maladie » qui s'est tenu en novembre 2024 à Trois-Rivières. Des milliers de personnes étaient rassemblées pour dire NON à la privatisation du système de santé.

Je poursuis en rafale avec :

PL 47 (Code d'éthique) : Le gouvernement a adopté par décret vers mars 2025 La Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel. Le comité exécutif a envoyé une lettre à l'employeur à la fin du mois de mars afin d'exprimer notre position défavorable et nos craintes face à ce nouveau code d'éthique, en outre, parce que plusieurs éléments du code peuvent mener à une gestion subjective, augmentant ainsi les risques d'injustice et de traitement inéquitable envers le personnel. À la suite de l'adoption de ce nouveau code d'éthique par le CA du CSS des Chênes, nous avons déposé un grief syndical. Le tout sera éventuellement plaidé au niveau national.

PL 89 (Limiter le droit de grève) : Le 19 février dernier, Jean Boulet, ministre du Travail du gouvernement caquiste, a déposé ce projet de loi visant « à considérer davantage les besoins de la population » en cas de grève ou de lockout. Il veut limiter notre droit de faire la grève. Il souhaite affaiblir notre capacité à nous défendre et à améliorer nos conditions de travail, remettant en cause les acquis obtenus par la négociation. Plusieurs manifestations ont eu lieu dans différentes régions à divers moments pour dire à ce gouvernement que nous nous opposons à ce projet de loi.

PL 94 (Renforcer la laïcité) : Ce projet de loi ne vise pas à régler un vrai problème, mais à dicter comment nous devons nous habiller et les accommodements que nous pouvons demander. Au lieu de régler les véritables défis de notre système scolaire, il risque de créer encore plus de problèmes pour le personnel, les parents et les élèves.

PL 101 (Certaines lois du travail) : Selon le ministre du Travail, M. Boulet, cette loi vise l'amélioration de certaines lois du travail. Le nouveau texte législatif vise à modifier plusieurs régimes juridiques d'importance en droit du travail. Conséquence, les travailleurs vont perdre des acquis. Il nous fait reculer au lieu d'améliorer les choses.

Octobre 2024 : Annonce du **gel d'embauche** dans la fonction publique, particulièrement pour le personnel administratif. Tout le personnel qui ne travaille pas directement avec les élèves peut être remplacé seulement par du personnel à l'interne, pas possible d'embaucher de nouvelles personnes.

Décembre 2024 : Le gouvernement impose des **compressions de 200 millions \$**.

Juin 2025 : Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, annonce **une coupure d'un demi-milliard en éducation** à l'échelle du Québec. **Pour le CSS des Chênes, c'est environ 18 millions \$ en moins**. Le mouvement citoyen « Uni-es pour l'école » accompagné de plusieurs centrales syndicales ont dénoncé l'austérité et les coupures faites par la CAQ et qui ont revendiqué un investissement massif en éducation. Résultat, le gouvernement remet 425 millions \$ dans le réseau. **Pour le CSS des Chênes les 18 millions de compressions deviennent environ 5 millions pour 2025-2026**. Les conditions émises par le gouvernement doivent être respectées à la lettre si le CSS ne veut pas voir le 5 millions \$ augmenter. Malgré cette nouvelle désastreuse, nous avons eu la chance que les plans d'effectifs des trois secteurs (général, adaptation scolaire et SDG) n'aient pas été revus à la baisse comme d'en d'autres CSS.

Avec toutes ces coupures dans le réseau de l'éducation; je crois qu'il y a lieu de se questionner sur les intentions de ce gouvernement concernant l'avenir de notre système public d'éducation. Veut-il en arriver au même résultat qu'en santé, soit fragiliser le réseau en dilapidant les fonds publics pour financer le privé? Je vous laisse y réfléchir...

Bon, revenons à notre vie syndicale locale !

J'en suis à ma deuxième année comme présidente. Je suis fière de l'équipe avec laquelle je travaille au quotidien. Chacune de nous maîtrise bien ses dossiers. Le temps nous a permis de nous arrimer et nous voilà le vent dans les voiles à aller de l'avant pour vous, les membres que nous représentons avec force et conviction !

Comme présidente, je m'occupe de la coordination de l'équipe et de la régie interne. Je fais partie ex officio de tous les comités. Je suis plus spécifiquement sur le comité de relation de travail et de perfectionnement. Je m'occupe du suivi des plans d'effectif, ainsi que des séances d'affectation. Vous pouvez voir plus loin dans le document toutes les tâches reliées à mon rôle, ainsi que pour chacun des officiers du syndicat. J'assiste aux différentes rencontres du Secteur scolaire, de la FEESP et de la CSN ainsi que les rencontres du Conseil Central du Cœur-du-Québec. C'est la façon de se tenir à jour de tous les changements qui surviennent. Ainsi ça me permet de mieux vous représenter face à l'employeur. Cette année, j'ai eu la chance de participer au Sommet SST avec notre spécialiste local, Lucie Tessier. Un évènement marquant où toutes les centrales syndicales étaient présentes. Je me suis remise à jour en suivant la formation « Négociation locale ». Il est toujours bon de revoir de bons trucs pour nous aider dans nos échanges avec l'employeur, toujours dans le but de mieux vous représenter. J'ai aussi participé à la journée Réseau Femme à laquelle il y avait 2 conférences très intéressantes, une sur la violence sur toutes ses formes et l'autre ayant comme titre « rééquilibrage des pouvoirs et comment s'outiller face aux rapports de forces entre femmes et hommes ». En 2023-2024, j'avais participé à une journée thématique sur la retraite, ce qui nous a permis d'organiser deux soirées d'atelier pour vous en 2024-2025 avec la participation de Fondation et Bâtirente.

La vie va vite au syndicat. Des temps morts, nous ne connaissons pas ça. Nous avons dû arrêter le temps en janvier 2025 en fermant le bureau pendant quelques jours afin de faire un méga-ménage tout en nous conformant à la nouvelle Loi 25, protection des renseignements personnels. Vous aviez adopté la politique du syndicat sur la Loi 25 lors de l'assemblée générale annuelle du 11 décembre 2024. Sachez que le bureau a été réorganisé afin de répondre à toutes les exigences qui sont inscrites dans cette politique.

Votre opinion compte ! Vous êtes les mieux placés pour décrire la réalité du terrain. C'est pour cela que nous vous demandons de répondre à différents sondages. Parfois, ils sont créés par nous, comme celui sur l'utilisation du cellulaire au travail ou sur ce que vous souhaitez comme activité et/ou objets pour souligner la semaine du personnel de soutien. Il peut aussi y avoir la FEESP, le Secteur scolaire, la CSN qui ont besoin de connaître la réalité du terrain afin de développer divers projets ou documenter certaines recherches. Ces instances travaillent parfois avec des universités, comme l'Université du Québec à Montréal (UQUAM). Je fais référence au projet de recherche sur la valorisation du personnel de soutien. Le Secteur scolaire a recueilli de l'information par son sondage de l'implantation du soutien en classe. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de répondre à ces sondages !

À chaque année, nous organisons une rencontre d'information pour les nouveaux membres. Cette rencontre a pour but de vulgariser certaines notions de la vie syndicale et de rappeler les incontournables auxquels vous pouvez vous référer. C'est un lieu d'échange conviviale où les règles d'une assemblée générale ne sont pas présentes. Cette rencontre est ouverte à tous ceux qui veulent y participer ! Notre but est que vous soyez familier avec ce que vous avez droit et à qui vous devez vous référer au besoin. Nous sommes toujours très contents de vous y retrouver.

Depuis l'automne 2022, nous sommes trois personnes libérées à temps plein. Ce qui permet aux membres d'avoir un très bon service. Parfois, j'essaie de m'imaginer comment nous pourrions faire si nous étions que deux personnes libérées à temps plein... finalement, je préfère ne pas y penser. Nathalie Murray, secrétaire générale, est la personne qui assure le suivi de vos questions (convention collective)

par courriels et par téléphones, de plus, elle est l'agente de grief. Lucie Tessier, vice-présidence, est notre spécialiste en santé et sécurité. Entre autres, elle accompagne les membres pour leur demande de dossier de CNESST et vous représente au comité paritaire SST. Cynthia Mailloux, trésorière, est libérée de façon ponctuelle. Elle veille à ce que le budget, que vous avez voté, soit respecté. Ça semble simple dit comme ça, mais si vous la croisez, prenez le temps de lui parler du logiciel SGS. Merci à vous trois pour votre EXCELLENT TRAVAIL ! Nous avons peut-être le vent dans les voiles, mais il nous serait impossible de se passer des services de notre SUPER Jean-Mark L'Heureux, conseiller syndical FEESP qui n'est jamais plus loin qu'au bout du téléphone.

Je sais que je me répète, mais j'aime bien le dire ! Le syndicat ce ne sont pas seulement les officiers du Comité Exécutif. Nous sommes que vos représentants. **Le SYNDICAT c'est TOUS LES MEMBRES du personnel de soutien.**

MERCI à VOUS les membres du SPSDC (CSN) ! Merci à tous ceux qui participent à la vie syndicale ! Les prises de décisions et le bon fonctionnement du syndicat **VOUS** appartiennent ! **L'assemblée générale est l'autorité suprême du syndicat.** C'est par votre présence aux assemblées que vous pouvez venir exercer votre droit de parole et votre droit de vote !

C'EST LA FORCE DU NOMBRE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE !

SOLIDARITÉ !

P.S. Le masculin a été utilisé pour alléger le texte.

Kathy Leblanc, présidente du SPCSD(CSN)
T.E.S. au programme Répit-Transit à l'école Christ-Roi
Employée au CSS des Chênes depuis 31 ans

Vice-présidence

Camarades du SPSDC (CSN),

Avant de débiter mon rapport annuel 2024-2025, j'ai pris un temps d'arrêt pour me questionner sur les raisons qui font que je poursuis au sein du Syndicat.

Je réalise que je suis à mon 3^e mandat comme vice-présidente, et ce, depuis 2019. Je constate que les années sont de plus en plus bien remplies, et que quelquefois, j'arrive à la fin de l'année scolaire à bout de souffle, mais heureuse du travail accompli.

Donc, après réflexion, la raison est simple : **J'Y CROIS !**

Je crois à la vie syndicale, à la collaboration et au travail d'équipe. Je crois qu'ensemble on peut améliorer nos conditions de travail. Je crois à l'implication lors des rencontres du secteur scolaire, public de la FEESP, de la CSN et du Conseil central du Cœur-du-Québec, nous permettant ainsi de mieux vous tenir informé. Je crois à l'importance de la santé et de la sécurité dans vos milieux de travail, qui est un de mes dossiers principaux au syndicat. Aux formations pertinentes pour me tenir à jour. À l'accompagnement de membres au CSSDC et en accident du travail. À vous représenter au Comité paritaire en santé et en sécurité au travail. À l'occasion, de faire partie d'un comité de médiation pour être la voix du personnel de soutien. Être présente lors de visites d'inspectrices ou inspecteurs de la CNESST dans vos milieux de travail et de participer aux pistes de solutions. De vous rencontrer pour discuter, analyser et faire des représentations auprès de l'employeur concernant des enjeux et des conditions, pas toujours évidentes, de votre travail. Et plus encore... ! Voilà pourquoi je m'implique autant dans mon syndicat, j'y crois tout simplement !

Sur ce... Bonne lecture ! 😊

Revue 2024-2025

L'année a débuté par des entrevues et à la nomination de 2 représentants en santé et en sécurité au travail (RSS) qui relèvent des 3 accréditations syndicales (enseignant, professionnel et soutien) Madame Karine Joyal, technicienne en service de garde et en milieu scolaire, et Monsieur Daniel Bourret, enseignant au Centre professionnel Paul-Rousseau, furent retenus. Leur travail consiste à faire l'inspection des lieux de travail, faire des recommandations au Comité de santé et sécurité et, s'il y a lieu, porter plainte à la CNESST. Sans doute que la plupart de vous avez eu connaissance de leur visite et/ou vous avez discuté avec eux de certaines problématiques à votre lieu de travail. Si vous vivez ou vous voyez des situations qui pourraient nuire à la santé et à la sécurité dans votre milieu de travail, nous vous proposons d'envoyer un courriel pour les informer. Ils se déplaceront à votre lieu de travail pour évaluer la situation et, par la suite, pourront entreprendre des démarches nécessaires pour faire des recommandations en informant l'employeur et le syndicat. De plus, ils ont accepté de renouveler leur mandat pour l'année scolaire 2025-2026 (rsst@cssdeschenes.gouv.qc.ca).

Accompagnement et participation

J'ai poursuivi des accompagnements de membres chez l'employeur en lien avec un conflit au travail, des plaintes d'harcèlement et de l'incivilité. Ces accompagnements étaient avec la participation d'une firme d'avocats, mandatés par l'employeur, pour effectuer une enquête auprès de certaines personnes.

Depuis avril 2024, une demande conjointe en amélioration des relations du travail dans une école du CSSDC fut demandée et 2 médiatrices/conciliatrices furent désignées afin d'intervenir dans ce dossier. J'ai participé à ces rencontres en comité élargi comprenant des membres du personnel de l'école, les directions, madame Charest des RH ainsi que les représentants syndicaux (enseignant, professionnel et soutien). Ces rencontres ont pris fin lorsqu'une des parties a décidé de se retirer du comité de médiation.

J'ai rencontré un groupe de personnes d'une école pour échanger et évaluer les risques pour leur sécurité, les risques psychosociaux, évaluer les mesures qui ont été mises en place par la direction, ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas et les recommandations suggérées par les membres concernés. À l'ensemble des informations recueillies, des représentations ont été faites auprès de l'employeur pour les informer des enjeux de violence à cette école. Des mesures correctives ont été mises en place avec la participation de ressources nécessaires à la réalisation.

Présentement, je participe à des rencontres pour lesquelles il y a 2 écoles qui font l'objet d'intervention d'inspectrices de la CNESST en lien avec la mise en application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la réglementation applicable à la prévention des risques d'agression. Dans une des écoles, des dérogations ont été émises et dans l'autre école un plan d'action a été demandé à l'employeur. Les démarches se poursuivent en début d'année scolaire.

Je désire préciser qu'il nous fut confirmé par l'employeur que certaines dérogations émises par les inspectrices et inspecteurs de la CNESST, et les corrections de celles-ci seront étendues dans toutes les écoles du Centre de services scolaire des Chênes. Je vais rester à l'affût que l'application de ces dérogations soient respectées.

Formulaire de déclarations d'accident ou d'incident

Je fais la lecture de chaque déclaration d'accident ou d'incident que vous complétez. À la lumière de certaines lectures, une école en particulier et pour laquelle le syndicat est intervenu en raison des risques identifiés concernant la répétition, en grand nombre, de la violence physique et psychologique. Nous avons fait parvenir à l'employeur un « Avis de conditions dangereuses » en indiquant des mesures correctives à mettre en place dans un délai précis. Un plan d'action pour cette école fut établi avec des dates de réalisation. Un suivi et la mise à jour du plan d'action se feront pour l'année 2025-2026.

Nous vous remercions de remplir vos déclarations d'accident ou d'incident en si grand nombre, c'est un outil essentiel pour nous informer des dangers en lien avec votre santé et votre sécurité au travail.

Précisons que plusieurs déclarations d'accident ou d'incident sont au sujet de la violence que vous subissez dans votre travail. Nous sommes conscients que souvent ces violences sont vécues de façon répétitive et journalière. C'est pourquoi nous vous proposons, pour celles et ceux qui en vivent régulièrement, **de faire vos déclarations une fois par semaine en y indiquant les dates et les gestes de violence subis**. De cette façon, l'information nous sera quand même transmise, et pour vous, cela vous occasionnera moins de déclarations sur une base journalière. De plus, nous vous conseillons de prendre des notes chronologiques des événements dans un dossier à part pour être capable de s'y référer au besoin.

Accident du travail

Présentement, nous avons 20 membres actifs qui ont subi des accidents de travail et qui ont eu à compléter une réclamation du travailleur auprès de la CNESST. De ces 20 dossiers actifs, il y en a 12 que leur accident au travail fut reconnu par la CNESST, mais contesté par l'employeur. Certains doivent être entendus devant le Tribunal administratif du travail pour l'année 2025-2026. Durant la dernière année, quelques dossiers furent réglés par entente entre les parties ou par désistement.

Comité paritaire en santé et en sécurité au travail

Je siège sur le Comité paritaire en santé et en sécurité au travail, qui s'est rencontré 5 fois la dernière année. Plusieurs sujets furent discutés, analysés et mis en application tels que l'analyse et statistique des déclarations d'accident ou d'incident ainsi que celles avec lésions et le questionnaire sur les retours de suivi de l'employeur envers le personnel concerné dans les déclarations, un calendrier mensuel de prévention et un plan d'action, formulaire de déclarations d'accident et d'incident plus précis et électronique, le suivi des visites des RSS et la mise en place de mesures correctives dans les établissements visités avec un délai de réalisation, la violence et les mesures qui ont été prises, un programme de prévention pour analyser les risques tels que les risques psychosociaux, le bruit et les milieux à risque (un programme sur 5 ans visera à réduire le bruit avec la collaboration du ministère et de la CNESST), les chantiers de construction en cours, les mesures à prendre concernant la silice cristalline, la formation de secouriste en milieu de travail, la formation aux concierges, le programme d'aide aux employés (PAE), etc. Pour l'année scolaire 2025-2026, nos rencontres seront 5 fois par année.

Santé et sécurité au travail et implication

J'ai assisté et participé avec Kathy Leblanc, présidente du syndicat, au Sommet SST au Centre des Congrès de Québec. Ce Sommet mettait l'accent sur la santé et la sécurité au travail en recueillant une panoplie d'information par le biais d'ateliers, de conférences et de rencontres. Ce fut 3 journées intenses, productives et d'informations pertinentes.

J'ai participé à diverses rencontres tant en secteur scolaire, qu'en secteur public de la FEESP de la CSN, du Conseil central Cœur-du-Québec, la condition féminine et à une journée thématique sur l'immigration et la santé et sécurité au travail.

Lors du dernier secteur scolaire du mois de mai dernier, j'ai été élue sur le Comité de la condition féminine. Ce comité est composé de la vice-présidente du Conseil central Cœur-du-Québec et de 4 déléguées syndicales. C'est un comité qui me tient à cœur, car il soulève des réflexions et des réalisations faites et à venir sur les enjeux dans notre société entourant les conditions et droits des femmes.

En résumé tout au long de la dernière année, plusieurs aspects de mes fonctions furent réunis que ça soit dans la communication et l'accompagnement aux membres, des représentations auprès de l'employeur dans des situations de conflit au travail, de harcèlement, de violence au travail, d'incivilité et j'en passe. J'ai participé avec mes collègues à une rencontre d'information aux nouveaux membres, aux représentants d'établissement et tout ce qui se rattache à la vie syndicale. De plus, je suis dans la réalisation d'un journal syndical en santé et sécurité au travail que je vous ferai parvenir à l'automne.

Conclusion

En terminant, étant la personne responsable de la santé et de la sécurité au travail de votre syndicat, je vous dis prenez soin de vous et si vous vivez des situations au travail que vous considérez qu'elles peuvent nuire à votre santé physique, psychologique ou en relation avec vos collègues de travail, il est important, d'en un premier temps, **d'en parler à votre supérieur immédiat**. Cette personne a la responsabilité de prendre en considération ce que vous vivez et de mettre en place les mesures nécessaires.

Cependant, si la problématique concerne votre supérieur immédiat, nous vous conseillons d'appeler un gestionnaire des ressources humaines ou votre syndicat.

Sincères salutations,

Lucie Tessier, vice-présidente du SPSDC (CSN)
Secrétaire d'école à St-Félix-de Kingsey et des 2 Rivières
Employée du CSSDC depuis 21 ans

Secrétariat général

Parlons d'activités syndicales 😊

Dans la dernière année, j'ai participé activement aux diverses activités syndicales telles que les conseils du secteur soutien scolaire à Lévis, Montréal et Jonquière. Comme à chaque année, une activité pour la reconnaissance du personnel a eu lieu, cette fois-ci, c'était au billard Hériot. Quelle belle occasion de rencontrer plusieurs membres de notre syndicat.

De plus, ayant été élue sur le comité des services de garde, lors du conseil du secteur scolaire de novembre 2024, des rencontres mensuelles se sont ajoutées à mon horaire. Dans ce comité, on travaille des dossiers importants concernant les services de garde et nous avons aussi monté le kiosque présenté lors du salon de la garde scolaire.

Des rencontres et encore des rencontres...

J'ai assisté à de multiples rencontres. Que ce soit avec des membres, des représentants syndicaux ou des représentants du CSSDC, lors des comités paritaires de perfectionnement, EHDA ou insertion professionnelle, de beaux projets ont vu le jour ou débiteront en 2025-2026. Ces échanges ont permis de traiter des dossiers individuels, des enjeux collectifs et des suivis de griefs.

Le rôle d'accompagnatrice...

L'un de mes rôles au syndicat est d'accompagner des membres dans des démarches sensibles telles que : enquêtes de harcèlement, convocations disciplinaires ou administratives avec l'employeur, accompagnement des membres dans certaines étapes de leurs vies. Ces accompagnements sont un soutien syndical essentiel à certaines démarches et permettent de s'assurer que les choses sont faites conformément à la convention collective et dans l'intérêt de nos membres.

Les fameux griefs!

Un total de 27 nouveaux griefs ont été déposés durant la période de juillet 2024 à juin 2025. Ce sont surtout des griefs pour des avis administratifs ou disciplinaires, des nominations qui ne reflètent pas notre interprétation de la convention collective. Certains dossiers ont nécessité des enquêtes plus exhaustives.

Heureusement, tous les griefs ne se retrouvent pas en arbitrage. Nous avons réglé 7 griefs par ententes entre les parties, évitant ainsi des procédures longues. Ces ententes ont permis la clôture formelle de dossiers et ont mené à des désistements.

Désistements de griefs :

Un total de 20 désistements ont été enregistrés, souvent à la suite d'ententes ou de situations rendant les griefs caduques (ex. : démission, des membres qui ne donnent pas de suite à leur grief, des mesures disciplinaires au dossier pour 1 an.) Dans ce dossier, mon rôle est de le garder à jour et de m'assurer que les griefs inscrits au greffe de l'éducation ne soient pas oubliés.

ARBITRAGE :

Seulement un grief s'est rendu en arbitrage. Effectivement, nous avons plaidé en juin dernier pour la reconnaissance de la clause 7-1.14 pour le personnel en adaptation scolaire et en services de garde. Nous attendons toujours le verdict.

D'autres dates d'arbitrage étaient à l'agenda, mais des ententes ont été prises à quelques jours ou à quelques heures de la date d'audience.

Formations, conférences et présentations :

Afin de renforcer mes compétences syndicales, j'ai participé à des formations sur la négociation et la nouvelle convention collective. Lors des conseils du secteur soutien scolaire (FEESP) nous avons eu des présentations sur différents enjeux de santé et sécurité au travail, les enjeux liés à l'équité salariale et sur l'intelligence artificielle. Pour souligner la journée du droit des femmes, j'ai assisté à deux belles conférences :

- « Harcèlement et violence sous toutes ses formes ».
- « Équilibrer les pouvoirs : s'outiller face aux rapports de force entre femmes et hommes ».

Note syndicale : Aucun grief n'a été déposé pour le manque de temps et la surcharge de travail au bureau syndical... pour l'instant 🍷 😊

Conclusion et projections :

LA COMMUNICATION : Pilier majeur de nos actions!

L'exécutif syndical souhaite rejoindre un plus grand nombre de membres et ainsi favoriser l'action syndicale. Dans un souci de transparence, les communications sont envoyées de façon régulière, et nous continuerons de le faire, même si parfois ça peut vous sembler lourd et répétitif. Il est important pour notre équipe de s'assurer que vous recevez toutes les informations pertinentes à vos conditions de travail ou aux causes soutenues par la CSN. Pour faire des choix éclairés, il faut s'informer!

Pour ce faire nous tenterons d'assurer une diffusion plus régulière et allégée des informations syndicales, et pour une meilleure accessibilité, nous continuerons d'utiliser les courriels ainsi que notre Facebook.

Nous aimerions aussi créer un site web! Si quelqu'un a les compétences de développer un site web, c'est avec un grand bonheur que nous l'accueillerons.

En terminant, chaque membre est un maillon de notre chaîne collective et sans vous, nous ne servons à rien. Cette année, nous souhaitons que tous nos membres se sentent interpellés par la démocratie de notre syndicat et nous partageons tous un désir : que nos membres nous fassent vivre la démocratie. Parce que... ce n'est pas vrai que toutes les décisions sont prises d'avance. Nous proposons et vous décidez. Et s'il faut aller refaire nos devoirs, on va le faire.

Nathalie Murray, secrétaire générale du SPSDC (CSN)

T.E.S. à l'école Chabanel

Employée du CSS des Chênes depuis 28 ans

Trésorerie

Salutations compagnons,

Cette année fut celle de la mise à jour.

De l'épuration des postes comptables aux dossiers des années antérieures, le triage des éléments, qui a semblé digne des 12 travaux d'Astérix, est enfin achevé. C'est complètement endimanché que la trésorerie a pu se vêtir de son nouveau nom et de ses nouveaux outils de travail, et ce, non sans défi.

Formations pour la nouvelle convention collective, séance d'informations sur le droit de refus en passant par le congrès du conseil central et un conseil du secteur scolaire. C'est une trésorerie complètement dynamisée et impliquée au niveau des comités de la vie syndicale qui se développe au rythme de nos différents paliers syndicaux.

Ainsi s'achève une année de grands chamboulements et de renouveau. La trésorerie, tel un phénix comptable, a su renaître de ses classeurs poussiéreux pour s'ériger en pilier moderne et actif de notre vie syndicale. Grâce à l'implication de toutes et tous, aux formations suivies et aux échanges nourris, nous avons consolidé nos fondations et ouvert la voie à une gestion plus transparente, plus efficace et résolument tournée vers l'avenir. Que cette dynamique se poursuive, portée par l'engagement collectif et la volonté de faire toujours mieux.

En avant, compagnons, vers de nouveaux défis !

Cynthia Mailloux, trésorière du SPSDC (CSN)

T.E.S. à l'école du Bosquet

Employée du CSS des Chênes depuis 9 ans

Les bons coups de 2024-2025

- ✓ Bonne collaboration de l'équipe du comité exécutif
- ✓ Disponibilité auprès des membres
- ✓ Participation active aux différentes instances
- ✓ Participation active aux différents comités paritaires
- ✓ Accompagnement de membres pour différentes situations
- ✓ Rencontre de membres dans leur milieu de travail
- ✓ Suivi de prêt des dossiers de violence au travail
- ✓ Diversité dans la diffusion des informations et vulgarisation de certaines clauses de la convention plus universelles
- ✓ Info CRT
- ✓ Répondre rapidement aux membres
- ✓ Transparence auprès des membres
- ✓ Tenir les membres informés
- ✓ Traiter beaucoup plus d'appels téléphoniques et de courriels. Pour nous, ça veut dire que nous sommes plus visibles et que vous pensez à nous pour connaître vos droits
- ✓ Soirée remerciement pour les représentants d'établissement
- ✓ Atelier retraite
- ✓ Recrutement de plusieurs représentants d'établissement
- ✓ Envoyer un courriel de bienvenue aux nouveaux membres
- ✓ Mot (courriel) aux membres qui célèbrent leurs 25 ans de carrière
- ✓ Carte postale (courrier) aux membres qui célèbrent leur retraite
- ✓ Entente avec l'employeur de certains dossiers CNESST
- ✓ Entente avec l'employeur de certains griefs
- ✓ Mise en place de rencontres avec l'employeur pour discuter des griefs dans un délai raisonnable
- ✓ Bonne communication avec l'employeur
- ✓ Aviser les membres des sorties du comité exécutif à différentes instances
- ✓ Travail en intersyndical pour le régime intérimaire CNESST
- ✓ Participer à l'élaboration du programme d'insertion professionnelle avec l'employeur
- ✓ Participer au comité des services de garde du secteur soutien scolaire
- ✓ Rencontre intersyndicale avec les RSS pour prioriser la prévention au travail

Perspectives 2025-2026

- ✓ Recruter et soutenir la relève
- ✓ Rencontres d'information pour les nouveaux membres
- ✓ Rehausser l'implication des membres et le sentiment d'appartenance
- ✓ Maintenir un niveau de transparence et de communication élevée
- ✓ Travailler en équipe pour soutenir nos membres
- ✓ S'assurer de l'application de la convention collective
- ✓ Continuer à défendre nos membres en les représentant autant en CRT que sur le terrain
- ✓ Continuer d'accompagner nos membres à leur demande / CNESST / GRIEF/ dans leur quotidien
- ✓ Continuer de participer aux différentes instances pour vous représenter
- ✓ Participer à des formations pour se tenir informé
- ✓ Contrer la surcharge de travail
- ✓ S'assurer que le temps supplémentaire est rémunéré et reconnu
- ✓ Contrer le bénévolat en s'assurant que nos membres sont rémunérés pour les heures travaillées
- ✓ Avoir un représentant dans chacun des établissements ou services
- ✓ Prioriser votre santé et votre sécurité au travail
- ✓ Répertorier tous les types de violence et les risques psychosociaux et trouver des pistes de solutions
- ✓ Faire la promotion de la formation et du perfectionnement
- ✓ Rappeler l'importance de la civilité au travail
- ✓ Sensibiliser les membres sur la santé et sécurité au travail et de l'importance de compléter les déclarations accident/incident
- ✓ Éducation syndicale / Information du Facebook / Saviez-vous que?
- ✓ Souper causerie avec les représentants d'établissement
- ✓ Collaborer avec l'employeur et les autres syndicats du CSS des Chênes
- ✓ Poursuivre la collaboration avec les représentants en santé et sécurité (RSST)
- ✓ Réaliser un journal syndical en santé et en sécurité au travail
- ✓ Réaliser des tuiles d'informations sur la santé et la sécurité et le bien-être au travail tout au long de l'année
- ✓ Participer au Comité de la condition féminine du CCCQ
- ✓ Participer à la table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec
- ✓ Travailler en collaboration avec SERD afin d'harmoniser les tâches des aides à la classe
- ✓ Développer un site WEB (dans les années à venir)

Activités locales

(1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)

Activités	Dates	
Assemblée générale	12 octobre 2024 (AG spéciale en ZOOM) 11 décembre 2024 (AG Annuelle) 25 février 2025 (Assemblée classe d'emploi surveillant d'élèves)	
Comité exécutif	11 septembre 2024 8 octobre 2024 12 novembre 2024 10 décembre 2024 20 janvier 2025	18 février 2025 19 mars 2025 23 avril 2025 12 mai 2025 11 juin 2025
Comité relation de travail	18 septembre 2024 14 novembre 2024 21 janvier 2025 9 avril 2025 19 juin 2025	
Comité santé et sécurité	17 septembre 2024 27 novembre 2024 3 février 2025 26 mars 2025 20 mai 2025	
Comité EHDAА paritaire (de jour)	28 octobre 2024 29 novembre 2024 25 février 2025 13 mai 2025 17 juin 2025	
Comité EHDAА consultatif (de soir) Mylène Alie, représentante pour le personnel de soutien	3 décembre 2024 11 mars 2025 22 avril 2025 27 mai 2025	
Comité de perfectionnement (incluant l'annexe 23 et Insertion professionnelle)	24 octobre 2024 14 février 2025 12 mars 2025 27 mars 2025	4 avril 2025 22 avril 2025 6 mai 2025
Conseil d'administration (de soir) Nancy Robitaille représentante pour le personnel de soutien	27 août 2024 30 septembre 2024 29 octobre 2024 10 décembre 2024 18 février 2025	31 mars 2025 29 avril 2025 10 juin 2025 26 juin 2025
Journée Nationale du Personnel de Soutien	26 septembre 2024	

Activités extérieures
(1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025)

Instances	Dates
CSN (Congrès)	Rien à noter
FEESP (29 ^e Congrès)	Rien à noter
Conseil Central (Congrès)	13 au 16 mai 2025
FEESP (Secteur public ou instances conjointe)	9 octobre 2024 (visio) 29 mai 2025 (visio)
FEESP Secteur scolaire	15-16-17 octobre 2024 11-12-13 février 2025 20-21-22 mai 2025
CCCQ Assemblée générale	12 décembre 2024
RENCONTRE / MOBILISATION POUR LA NÉGO RESO (personne responsable syndicale aux opérations)	La négociation est terminée. La convention collective 2023-2028 a été signée le 9 juin 2024.

PARTAGE DES RÔLES DE CHACUN DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF (2024-2025 après AGA du 11 décembre 2024)

PRÉSIDENTE	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Kathy Leblanc, T.E.S.	Nathalie Murray, T.E.S.
. Responsable de la régie interne . Présider les diverses assemblées . Responsable de l'information externe du syndicat (médias, instances, etc.) . Faire partie ex officio de tous les comités . Suivi de la convention collective avec l'employeur . Suivi des plans d'effectif et participation aux séances d'affectation . Communications aux membres . CRT (préparation avec la secrétaire générale, prise de notes) . ODJ (CÉ, AG, CRT) . Procès-verbaux (CÉ et scénario et PV AG) . Libérations syndicales . Classement des communications des différentes instances et Affichage de postes (faire suivi compilation des candidatures) . Comité de perfectionnement . Signature de chèques, paiement Accès D . Mobilisation (Responsable politique) . Nouveaux membres : courriel de bienvenue, planification de la soirée d'information . Planification des rencontres de secteur avec la secrétaire générale . Représentant d'établissement - recrutement. Planification de rencontres avec la secrétaire générale . Planification Journée nationale du personnel de soutien avec la secrétaire générale . Facebook (diverses informations) . Gestion des cartes de membres CSN . Vie syndicale, Rapport annuel . Comité EHDAA (consultatif - soir) Mylène Allie . Conseil Administratif (CA) Nancy Robitaille	. Suivi aux membres téléphone et courriel / convention collective) . Accompagnement des membres au CSS . Dossiers griefs . Suivi des plans d'effectif et participation aux séances d'affectation . Communication aux membres . CRT (préparation avec la présidence, prise de notes) . AG (prendre les notes avec le scénario) . Comité EHDAA (paritaire-jour) . Comité de perfectionnement . Cartes de membres (support à la présidence lors de la mise à jour avec la liste de l'employeur) . Rencontre d'information des nouveaux membres . Planification des rencontres de secteur avec la présidente . Planification Journée nationale du personnel de soutien avec la présidente . Planification rencontre des nouveaux membres avec la présidente . Représentant d'établissement - planification de rencontres avec la présidente . Facebook (Tuiles "Saviez-vous que ?") . Signature de chèques (3e signataire) . Membre du comité SDG du Secteur soutien Scolaire . Mobilisation . Vie syndicale, Rapport annuel

TRÉSORERIE	VICE-PRÉSIDENTE
Cynthia Mailloux, T.E.S.	Lucie Tessier, Secrétaire d'école
. Administration financière et gestion des biens. . Comptabilisation des transactions financières. . Percevoir toutes les cotisations et sommes dues au syndicat. . Fournir les rapports de conciliation de caisse et de trésorerie à l'exécutif. . Faire les déboursés et signer les chèques conjointement. . Donner accès aux livres de comptabilité ainsi qu'au relevé de caisse, et ce au bureau du syndicat. . Déposer les fonds et faire parvenir les montants dus aux divers organismes. . Préparer et présenter le rapport financier annuel et le budget de l'année suivante au comité exécutif et à l'assemblée générale. . Signature de chèques . Rencontre d'information des nouveaux membres (participation) . Rencontre de secteur (participation) . Représentant d'établissement (participation aux rencontres) . Mobilisation (Représentante au comité de mobilisation et vie syndicale au secteur soutien scolaire) . Journée nationale du personnel de Soutien (support) . Vie syndicale, Rapport annuel financier	. Communication aux membres . CRT (au besoin, prise de notes) . Accompagnement des membres en SST . Accompagnement des membres au CSS . Analyse des déclarations d'accident - d'incident . Responsable SST : • Comité paritaire SST • Accident de travail • Immigration • Violence au travail • Loi 27-Régime intérimaire • Dossier d'harcèlement • Mieux-être au travail • Volet prévention • Climat de travail . Classement des correspondances de l'employeur : • Démission • Invalidité • Retraite • Congés parentaux • Rapport d'accident et d'incident • Etc... . Dossier Condition Féminine . Cartes de membres (support à la présidence lors de la mise à jour avec la liste de l'employeur) . Rencontre d'information des nouveaux membres (participation) . Rencontre de secteur (participation) . Représentant d'établissement (participation - rencontres) . Mobilisation . Journée nationale du personnel de Soutien (support) . Vie syndicale, Rapport annuel

Définitions

Assemblée générale

Convocation de tous les membres en règle (carte de membre signée). C'est l'autorité suprême du syndicat. Il lui appartient de faire tous les actes nécessaires et de prendre toutes les décisions opportunes au bon fonctionnement du syndicat.

Comité exécutif

C'est l'administration du syndicat. Ce comité rend ses comptes à l'assemblée générale. Il établit les actions et en assure l'exécution. Quatre membres élus par l'assemblée générale le composent (présidence, vice-présidence, trésorerie et secrétariat général). Nous sommes passés de cinq à quatre membres élus lors de l'assemblée générale annuelle le 30 novembre 2022.

Rencontre de secteur

Réunions où seules les personnes de classes d'emplois spécifiques sont présentes et débattent de sujets ne concernant que leur classe d'emploi (secteur administratif, secteur services de garde, secteur adaptation scolaire, secteur manuel, etc.).

Comité de relation de travail (CRT)

Rencontre officielle entre le Syndicat et la Commission scolaire. La partie syndicale est composée de la présidence et d'un à deux membres du comité exécutif choisis en fonction des sujets qui sont traités. Au besoin, un conseiller syndical de la CSN participe également à la rencontre. Du côté patronal, on retrouve la direction du service des ressources humaines, la direction adjointe et le conseiller en gestion du personnel. Dans certains cas, une autre personne peut s'ajouter au comité.

La Confédération des Syndicats Nationaux (CSN)

C'est la centrale syndicale avec laquelle nous sommes accrédités. Elle est composée de 8 fédérations : Fédération des employées et employés de services publics (FEESP), Fédération de la Construction, Fédération du Commerce (FC), Fédération de l'industrie manufacturière (FIM), Fédération Nationale des Communications (FNC), Fédération Nationale des Enseignantes et Enseignants du Québec (FNEEQ), Fédération de la Santé et des Services Sociaux (FSSS) ainsi que la Fédération des Professionnels (FP). C'est la centrale qui nous représente sur la place publique et politique. C'est lors du congrès que les délégués des syndicats affiliés votent sur les orientations et les politiques de la CSN et élisent également leurs représentants.

Le dernier congrès de la CSN s'est tenu en mai 2023 (congrès aux 3 ans).

La Fédération des Employées et Employés de Services Publics (FEESP)

La Fédération des employées et employés de services publics regroupe plus de 425 syndicats affiliés représentant environ 65 000 membres œuvrant dans le domaine des services publics et parapublics. Les clauses monétaires de la convention collective sont négociées par la Fédération (salaires, retraites, vacances, primes).

La Fédération est composée de 8 secteurs : soutien scolaire, soutien cégeps, municipal, transport, transport scolaire, multisectoriel, sécurité du public et organismes gouvernementaux. Nous faisons partie du secteur soutien scolaire.

Le dernier congrès de la FEESP s'est tenu en juin 2024 (congrès aux 3 ans).

Le Secteur Scolaire de la FEESP

Lorsque nous participons à des réunions du Secteur Scolaire, nous ne sommes que des membres de syndicats de commissions scolaires de la province. Regroupe 37 syndicats (38 accréditations). Représente environ 35 000 employés de soutien dans 31 centres de services scolaire francophones et 2 anglophones.

Nous adoptons les aspects normatifs de la convention collective (tout ce qui ne touche pas au monétaire) qui seront ensuite négociés. Habituellement, nous sommes convoqués de 2 à 4 fois par année. En temps de négociations, les rencontres peuvent être mensuelles.

Conseils centraux

La vie syndicale en région s'articule autour de treize conseils centraux répartis sur tout le territoire québécois et qui regroupent les syndicats affiliés à la CSN par région.

Lieu privilégié pour développer la solidarité entre les syndicats dans une région, notamment lors des conflits, le conseil central est appelé à intervenir sur des enjeux régionaux et sur des thématiques développées par la CSN à travers les campagnes qu'elle mène.

Nous faisons partie du conseil central du Cœur-du-Québec.

Le Conseil Central du Cœur-du-Québec (CCCQ)

Le siège social du CCCQ est à Trois-Rivières et tous les syndicats CSN de notre région en font partie. Le territoire du Cœur-du-Québec comprend deux rives : la rive sud (Drummondville et Victoriaville) et la Rive Nord (Trois-Rivières et Shawinigan).

Le Conseil Central a comme mandat de faire vivre en région les orientations et les politiques de la CSN. De plus, il soutient les syndicats locaux lors d'un conflit de travail et offre une multitude de formations (santé-sécurité, trésorerie, environnement, condition féminine, agent de griefs, exécutif syndical et plusieurs autres).

Nous sommes convoqués, à quelques reprises durant l'année, afin d'assister aux assemblées générales ou à des soirées d'information ou thématiques. Lors de moyens de pression, c'est le Conseil Central qui s'occupe du volet politique.

Le dernier congrès a eu lieu en mai 2025 (congrès aux 3 ans).

